

# EDI-Optique



Filière : Optique ophtalmique

Durée : 26 mois

Porteur : **Association EDI-Optique**

Référent MinEIE : **François Parcy**

Chef de projet : **Jean-Christophe Leroy**

## **La filière :**

En France, l'optique ophtalmique est le principal secteur économique de l'industrie optique. Près de 10 000 personnes y sont employées. Le secteur regroupe environ 9600 entreprises, dont 9300 magasins d'optique et 300 fournisseurs pour un chiffre d'affaires de 5,5 milliards d'euros. Tous les acteurs de la filière de l'optique ophtalmique, soit les lunettiers, les fabricants de verres, les opticiens, les laboratoires de contactologie, les assureurs et les éditeurs de logiciels, sont impliqués dans le projet.

## **Description et objectifs du projet :**

Mené par l'Association EDI-Optique en partenariat avec l'AFNET, le projet EDI-Optique a pour vocation d'étendre le champ des télétransmissions émises et reçues dans les magasins d'optique. Présentement limités aux catalogues, commandes, confirmations de commande et facturations de verres, ces échanges seront étendus aux domaines de la lunetterie et de la contactologie. En outre, le projet mettra à l'étude une extension des échanges entre les opticiens et les Assureurs Maladie Complémentaires.

Loin d'être uniquement focalisé sur les problématiques françaises, le projet prévoit pour chaque module du périmètre une contribution aux travaux des groupes de standardisation internationaux. Ce type d'échange est, dans l'optique ophtalmique, un vecteur important depuis plusieurs années d'amélioration de la productivité en entreprise.

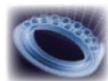
## **Les objectifs spécifiques :**

Le projet poursuit quatre objectifs contribuant à une volonté marquée d'augmenter la productivité, la rentabilité et la compétitivité des entreprises de la filière:

1. Etendre la couverture fonctionnelle transversale des standards déployés pour la gestion des échanges commerciaux, en particulier pour la lunetterie et la contactologie.
2. Standardiser l'identification internationale des montures et mettre en place des systèmes de référencement globaux des produits.
3. Standardiser les processus et les standards d'échanges avec les régimes sociaux complémentaires.
4. Migrer la base des standards existants d'EDIFACT à ebXML, afin d'alléger les futurs déploiements et d'obtenir un meilleur consensus international.

## **Le défi :**

L'informatisation des relations entre les acteurs de la chaîne optique s'est mise en place et s'est développée depuis le début des années 2000. Aujourd'hui, 30 % des commandes aux verriers sont passées de manière électronique en France. En revanche, ni les laboratoires de contactologie, ni les lunettiers n'ont pour l'instant adopté les échanges de données informatisés.



L'industrie optique se modifie aujourd'hui profondément. Les acteurs et la production s'internationalisent et la concurrence s'accroît. Les entreprises françaises sont touchées par ce phénomène, notamment avec :

- la croissance rapide des enseignes et des réseaux,
- la concentration des moyens de production (laboratoires de montage),
- la diversification des offres commerciales.

Par ailleurs, les méthodes des opticiens se rapprochent de plus en plus de celles de la grande distribution. Les concurrents de demain pour les opticiens sont de gigantesques groupes comme Luxottica (5 700 points de vente sur l'Amérique et l'Asie), Hal Holding (2800 points de vente dans 30 pays. La concentration touche également les fournisseurs qui, à la fois, fusionnent (citons à titre d'exemple la fusion Carl Zeiss, Sola et American Optical) et étendent leur offre en matière logistique.

Conduit par l'Association EDI-Optique en partenariat avec l'AFNET, le projet EDI-Optique veut répondre à un défi majeur pour l'optique ophtalmique française :

***donner à la France et aux acteurs français un rôle de leader dans la circulation de l'ensemble des flux d'informations qui relient les acteurs de l'optique ophtalmique.***

### ***Methodologie***

Au cours de ces dix années d'existence, l'Association EDI-Optique a mis en place une méthodologie de développement des standards. Chaque étape du processus de validation des documents est conclue par le vote de la structure de l'Association en charge de l'étape. Le projet est placé sous le contrôle d'un Comité de Pilotage paritaire composé de représentants du Conseil Interprofessionnel de l'Optique, qui regroupe l'ensemble des syndicats professionnel de la filière, et de représentants du Conseil d'administration de l'Association EDI-Optique.

Au cours du processus de développement des standards, le Comité Technique EDI-Optique confie au chef de projet la tâche de promouvoir la normalisation nationale ou internationale du document. Le représentant participe aux réunions de l'AFNOR, du VCA et de l'ISO nécessaires pour atteindre un consensus.